Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 10 décembre 2015

Présidence : En l'absence du Président Mario Messina, c'est le Vice-président M. Attila Krüzsely qui officie.

Ordre du jour :

1° Appel
2° Procès-verbal de la séance du 24 juin 2015
3° Assermentation des nouveaux membres
4° Communications du président du Conseil
5° Communications de la Municipalité
6° Préavis N° 26 : Adoption des statuts de l'association intercommunale du centre de sous-produits animaux (Equarrissage) d'Yverdon-les-Bains et région
7° Préavis N° 27 : Budget 2016
8° Interventions individuelles et divers
9° Jetons de présence

Le Vice-président ouvre la séance à 20h. Il rappelle que cette séance sera enregistrée et qu'il en sera de même pour les suivantes. Puis il donne la parole à la secrétaire pour l'appel.

1° APPEL
Sur un total de 36 membres, 22 sont présents, 8 sont excusés et 6 sont absents.

2° PROCES-VERBAL
Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2015 est lu et adopté par 20 voix et 1 abstention.

3° ASSERMENTATIONS DES NOUVEAUX MEMBRES
Il n'y a aucun nouveau membre.

4° COMMUNICATIONS DU PRESIDENT
Le Vice-président n'a aucune information à communiquer.

5° COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic prend la parole pour informer les Conseillers que les changements apparaissant dans le nouvel horaire des transports publics sont importants cette année. Il annonce avoir scanné cet horaire et pouvoir le transmettre aux personnes intéressées. Il se dit satisfait de la baisse de moitié du tonnage des déchets incinérables depuis l'entrée en vigueur de la taxe aux sacs. Par contre, il déplore le comportement d'un individu non encore identifié qui déjette tout en vrac ainsi que le manque de rigueur des déchets mis dans la benne à papier.

6° PREAVIS N° 26 : ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTER COMMUNALE DU CENTRE DES SOUS-PRODUITS ANIMAUX D'YVERDON ET REGION
M. Michel Cornamusaz nous informe que l'association du clos d'équarrissage actuelle n'a aucune base légale car les statuts n'ont jamais été acceptés. De plus, le propriétaire, qui

est l'unique personne qui s'en occupe, est maintenant âgée et travaille dans des locaux non-adaptés.. Pour pouvoir continuer à bénéficier de ce service qui a pour avantage d'être proche et pas trop cher, il devient urgent de faire accepter par les communes concernées les statuts de cette association.
Eric Gumy, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce préavis, lit son rapport qui propose de l'accepter tel que présenté.
M. Jean-Daniel Roulier se préoccupe de savoir si le réaménagement du site prévoit également de réhabiliter le terrain dans lequel étaient autrefois enterrées les carcasses. Car d'après lui, cela coûterait cher. Il lui est répondu que non.
Le préavis est ensuite soumis au vote. On obtient :
18 voix pour
0 contre
3 abstentions
Le préavis N° 26 est donc accepté.

7. PREAVIS N° 27 : BUDGET 2016

Eric Gumy, rapporteur de la Commission de gestion lit son rapport qui propose l'adoption du budget tel que présenté.
M. Fr. Roulier intervient en disant que les communes avoisinantes prévoient dans leur budget une taxe fédérale de 9.- par habitant pour le réseau d'égoût et d'épuration, mais qu'elle n'apparaît pas dans le budget de Villars-Epeney. Il se demande si cette taxe a été budgetée et si elle se répercutera plus tard sur l'habitant ou si elle sera prise sur le fond de réserve. Le Syndic lui répond que ce sujet n'a pas encore été discuté en municipalité, mais que cela se fera prochainement.
Les Conseillers sont ensuite priés de passer au vote sur le préavis N°27. On obtient :
16 voix pour
5 abstentions
0 contre
Le budget 2016 est adopté.

8. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Vice-président propose de commencer par traiter les trois interpellations et les deux motions qui lui ont été fournies en début de séance. Il va en faire la lecture.

I. la première interpellation provient de M. Amerigp Marre. Il s'agit d'une demande faite à la Municipalité de Villars-Epeney d'octroyer une aide financière d'un montant de 15'000.- à la jeunesse de la Mauguettaz pour l'organisation du Giron 2016.
Le municipal Alain Delacour prend la parole en disant que la municipalité est déjà en contact avec la jeunesse. Elle s'est proposée de les soutenir de différentes façons, à savoir par la mise à disposition de copeaux ou de sapins, par une offre de garantie financière ou par un sponsoring de 1'500.- pour l'organisation du 1er août et d'un concours de bûcheronnage. Il ajoute que par contre, elle n'envisage pas d'endetter la commune en offrant 15'000.- pour une jeunesse qui obtiendra sans doute un bénéfice de ce Giron.
Plusieurs membres du Conseil émettent pèle-mèle leur avis sur la question.

Le Vice-président y met un terme en proposant que la municipalité poursuive ses rencontres avec la jeunesse et qu'ensemble ils regardent quels seraient leurs besoins. Un retour de ces discussions sera fait aux Conseillers.

Les membres du Conseil sont priés de se prononcer sur cette proposition.
11 sont pour
5 s'abstiennent
2 sont contre
La proposition est donc acceptée.

II. La deuxième interpellation vient également de M. Amerigo Marre. Elle concerne les risques de contamination de l'eau du réseau public et mentionne plusieurs cas qui se sont produits en Suisse ces dernières années. Elle soumet 6 questions précises à la Municipalité de Villars-Epeney qui selon plusieurs articles de loi est tenue d'effectuer un auto-contrôle de l'eau potable en tant que distributrice.

1. Un auto-contrôle est-il effectué ?
2. Par qui ?
3. Si ce n'est pas le cas, quelles sont les raisons qui abrogent la loi ?
4. Si un auto-contrôle est effectué, pourquoi les habitants ne sont pas informés au moins une fois par an sur la qualité de l'eau ?
5. Les infrastructures d'eau potable comprennent les ouvrages de captage ou de traitement, les ouvrages de stockage, réservoir. Sont-ils contrôlés périodiquement ? Si ce n'est pas le cas, à quand remonte le dernier contrôle effectué ?
6. Serait-il possible d'avoir des informations sur l'introduction officielle de la nouvelle taxe fédérale sur les eaux usées 2016, destinée à éliminer les micro-polluants, aurait-elle une influence sur le mètre-cube de la commune ? si oui, de combien de centimes le mètre-cube s'élèvera par ménage ?

Le municipal Bernard Duthé répond que la plus grande partie de l'eau potable provient des puits d'Onnens . Comme il s'agit d'un réseau complet alimentant une grande partie du Nord-Vaudois, il est bien évidemment soumis à des auto-contrôles. Cette eau là est en partie stockée dans le réservoir du village. Dans ce cas, c'est à la commune d'effectuer les auto-contrôles. Le Syndic confirme que chaque année des analyses sont faites par le laboratoire cantonal. M.Amerigo Marre demande dès lors que ces résultats soient communiqués à la population. Le Vice-Président propose aux membres du Conseil de se prononcer sur la manière dont devrait être communiqués ces résultats. Après votation, il est admis que ces analyses seront affichées au pilier public.
Le Municipal Alain Delacour suggère que la Municipalité regarde avec les communes des alentours pour voir leur manière de procéder pour leurs analyses et qu'elle prenne contact avec la DGE afin d'optimiser celles de Villars-Epeney qui sont faites une fois par année au collège.
Cette proposition est adoptée.

III. La première motion est déposée par M. François Roulier. Elle revient sur l'annexe 1 du règlement sur la déchetterie et concerne plus spécifiquement la taxe forfaitaire pour les entreprises et entreprises agricoles. Pour M. Roulier, cette taxe est abusive et ne lui

est pas applicable puisqu'il a décidé de profiter de l'option proposée par la STRID d'y amener lui-même ses déchets agricoles contre factures. Dès lors, il n'utilise aucune infrastructure de la commune pour son entreprise. Infrastructures qui selon lui d'ailleurs ne permettent pas la récolte de certains déchets d'entreprises comme les plastics durs par exemple.
Le but de sa motion est donc de faire modifier l'annexe 1 du règlement communal, de donner mandat à la commission qui traite des taxes communales ou à la Municipalité d'étudier la possibilité de récolter des déchets d'entreprise qui permettraient de percevoir la taxe ou alors d'en exonérer les entreprises qui éliminent eux-mêmes leurs déchets.
Bernard Duthé répond que ce règlement a été fait dans les règles, qu'il est équitable et qu'il a été accepté en séance du Conseil en 2015. Il ajoute qu'n ce qui concerne les plastics durs, une benne sera prochainement mise à disposition pour les récolter.
Le Vice-Président revient sur la motion et demande aux Conseillers de se prononcer sur l'entrée en matière ou non quant à une étude de la mise en place d'une structure pour récolter les déchets d'entreprise. On passe au vote :

14 sont pour
4 abstentions
2 avis contraires

Une majorité des Conseillers souhaitent créer une commission pour plancher sur ce projet. 3 personnes sont nommées. Il s'agit de :

1. Julien Leuthold
2. Eric Gumy
3. Amerigo Marre

IV. La deuxième motion est aussi déposée par Fr. Roulier, qui trouve que le cimetière a mauvaise mine. Elle propose à la municipalité de créer un cahier des charges pour l'entretien du cimetière et de mandater une entreprise pour s'en occuper. On passe au vote. On obtient :

8 pour
8 abstentions
1 contre

La Municipalité est chargée d'établir un cahier des charges.

V. Interpellation de Fr. Roulier. Il s'agit d'une longue liste de questions soumises à la Municipalité concernant le fait qu'une canalisation ou un drainage d'une longueur d'environ 50 mètres, raccordée à une extrémité dans les tuyaux d'évacuation des eaux claires du chemin des bois et à l'autre extrémité finissant au milieu du chemin du domaine public par un puits perdu a été effectué en septembre sur la parcelle communale N° 60 de la commune de Villars-Epeney.

1. A quoi sert cette conduite ou ce drainage et pour quelles raisons a-t-il été exécuté ?
2. Pourquoi un puits perdu en amont ?
3. A quelle profondeur est-elle posée et quel en est le diamètre ?
4. Garantissez-vous que la canalisation le long du chemin des Bois n'est pas sous-dimensionnée et peut-elle absorber de fortes précipitations, notamment du puits perdu en amont qui récolte les eaux de surface, sans risque d'un débordement le long du chemin.

5. Garantissez-vous également que le raccordement d'eau clair privé agréé par la Municipalité en 2012 puisse également être absorbé par la canalisation le long du chemin des Bois
6. La parcelle appartenant à la commune, avez-vous consulté le registre foncier pour savoir où sont les limites de propriétés et les servitudes.
7. Qui a payé la creuse et les tuyaux ?

Malgré le souhait de M. Fr. Roulier d'obtenir des réponses immédiatement, au vu de la complexité et du nombre important de questions, il est décidé que la Municipalité y répondra par écrit pour la séance suivante, comme le règlement l'y autorise.

Le Vice-président donne la parole aux membres du conseil pour d'autres éventuelles interventions.

VI. M. Eric Gumy demande si des pare-neige sont prévus cette année en direction d'Yverdon. Le Syndic lui répond que ce tronçon est cantonal et que c'est donc au canton de s'en charger. Hélas, le voyer ne semble pas s'en inquiéter et Michel Cornamusaz refuse de s'en charger vu les rapports difficiles qu'il entretient avec ce service. Par contre, il se chargera de protéger la route Villars/Cuarny qui offrira au moins une porte de sortie aux villageois.

VII. M. Fr. Roulier aimerait savoir pourquoi aucune directive n'a encore été donnée aux citoyens concernant les élections du 28 février prochain. Il lui est répondu que ces directives ont été adressées au président du Conseil. Vu son absence ce soir, la question va lui être transmise et l'affaire va sans doute suivre.

VIII. M. Julien Leuthold dit qu'il trouverait sympa que la Municipalité envoie une délégation chez tout nouvel habitant afin de lui souhaiter la bienvenue et de lui expliquer le fonctionnement de la commune. L'idée est jugée bonne et va être prise en compte.

IX. Pour terminer, M. Leuthold demande si une lumière est prévue pour l'abri-bus. Il lui est répondu qu'en effet, le projet est à l'étude.

9. JETONS DE PRESENCE

Le boursier procède à la distribution des jetons de présence.

A 21H20, le Vice-président clôt la séance.

Le Vice-président

La secrétaire

Extrait de procès-verbal concernant l'adoption des statuts de l'association intercommunale du centre de sous-produits animaux (équarrissage) d'Yverdon-les-Bains et région

Le Conseil Général de Villars-Epeney

Vu le préavis n°26,
Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,
A décidé dans sa séance du 10 décembre 2015,

D'adopter le préavis

Pour le bureau

Le Président | Le sceau | La secrétaire